



MUNICIPALITÉ D'OKA
OFFRE D'EMPLOI
Journalière ou Journalier
Poste temporaire - temps complet

La Municipalité d'Oka est actuellement à la recherche de candidates et candidats pour occuper un (1) poste temporaire à temps complet de journalière ou journalier pour le Service des travaux publics. Faire le choix de s'investir à Oka, c'est opter pour une organisation publique qui a à cœur le service aux citoyens. Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez à bâtir un milieu de vie de qualité !

Principales responsabilités :

Sous la supervision du directeur du Service des travaux publics, la personne titulaire du poste est principalement tenue, mais sans s'y limiter :

- Conduire et opérer les véhicules de voirie;
- Entretien du réseau routier, les fossés et les trottoirs ainsi que la signalisation routière et municipale;
- Entretien des bâtiments et stationnements municipaux;
- Entretien des infrastructures municipales, le mobilier urbain, les parcs et terrains de sports;
- Entretien de la piste cyclable;
- Ramasser les branches et les feuilles;
- Effectuer la signalisation durant les travaux de voirie;
- Participer à la réparation des bris sur les réseaux;
- Participer à la mise en place des fêtes et des événements de la Municipalité;
- Faire le nettoyage et l'entretien du matériel, des outils et véhicules;
- Installation et désinstallation saisonnière du mobilier urbain;
- Toute autre tâche demandée par son supérieur.

Exigences et expérience requises :

- Avoir de l'expérience dans l'entretien de la voirie municipale ainsi que l'entretien des bâtiments serait un atout;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide et sans restriction;
- Avoir fait un cours de sécurité sur les chantiers de construction serait un atout.

Qualités requises :

- Posséder une habileté diversifiée en travaux manuels;
- Être en bonne condition physique;
- Avoir des connaissances en équipement lourd serait un atout;
- Être autonome, avoir le sens de l'organisation et l'esprit d'équipe;
- Savoir prendre des initiatives.

Conditions salariales :

Il s'agit d'un poste syndiqué temporaire à temps complet à raison de 40 heures par semaine. La rémunération est en fonction de l'échelle salariale déterminée par la convention collective en vigueur, soit un poste de classe 3 pour un taux horaire se situant entre 22,67 \$ et 24,42 \$. À ce poste, il est prévu un horaire de garde de soir, de nuit et de fin de semaine.

Cette offre d'emploi est traitée en continu, l'affichage sera donc retiré dès que nous aurons trouvé la personne qui correspond au profil recherché. Les personnes intéressées et possédant les qualifications ci-haut énumérées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ D'OKA
OFFRE D'EMPLOI – JOURNALIER TEMPORAIRE
183, RUE DES ANGES
OKA (QUÉBEC) J0N 1E0
COURRIEL : info@municipalite.oka.qc.ca
TÉLÉPHONE : (450) 479-8333

Seuls les candidats retenus seront contactés.
Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité de l'emploi.